



Madame Lydie POLFER
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
Hôtel de Ville
Place Guillaume II
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 22 mars 2021

Madame la Bourgmestre,

Dans un souci de promouvoir la biodiversité et de lutter contre le changement climatique, le l'accroissement de jardinets à gravier (« Schottergaart ») est inquiétant.

De plus en plus de communes interdisent la mise en place de tels jardinets en gravier. Ceci permet de promouvoir l'aménagement d'espaces verts qui favorisent la biodiversité, réduisent le réchauffement climatique, autorisent l'évacuation de l'eau, fixent les microparticules polluantes.

En application de la loi communale et du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir mettre le point suivant à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal

INTERDICTION DE L'AMENAGEMENT DE JARDINETS A GRAVIER

Une motion concernant le sujet se trouve en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Claudie REYLAND
Conseillère communale déli gréng